

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL380

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 13

A l'alinéa 37, substituer aux mots : "qu'il a désigné", les mots : "désigné à cette fin".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.